



Est-il légale de reproduire les logos de club de football

Par **john69**, le **25/05/2009** à **13:16**

Bonjour,

Est-il légale de reproduire les logos de club de football pour les vendre sous forme de sticker ?

D'avance merci.

Par **frog**, le **25/05/2009** à **13:20**

Qui reproduit ? Avec ou sans autorisation ?

Par **john69**, le **25/05/2009** à **13:27**

Merci pour cette réponse rapide

Mon entreprise de sticker les reproduits, puis les proposent à la vente via internet. Sans autorisation particulière.

Des sites proposent des logos de marques en précisant qu'il faut avoir l'accord de la marque pour les acheter (cf. <http://deco.stickair.com/autocollants/catalogue.asp?n1=82&n2=487>), est-ce pareil ?

Par **frog**, le **25/05/2009** à **15:23**

[citation]Des sites proposent des logos de marques en précisant qu'il faut avoir l'accord de la marque pour les acheter (cf.

<http://deco.stickair.com/autocollants/catalogue.asp?n1=82&n2=487>), est-ce pareil ?

[/citation]

C'est illégal, ça s'appelle de la contrefaçon, c'est puni d'une peine d'emprisonnement et de grosses amendes.